



Les vins de la Corrèze ont obtenu l'AOP Les vins de la Corrèze ont obtenu l'AOP



Le vin corrézien vient d'obtenir l'appellation d'origine contrôlée. © PERROUIN Pascal

La Fédération des vins de la Corrèze vient d'obtenir l'Appellation d'origine protégée AOP pour sa production départementale.

Depuis deux ans, la Fédération des vins de la Corrèze fait une demande auprès de l'Institut national des origines et de la qualité (INAO) pour une AOC départementale sur ses deux zones de production : celle du Saillant pour le vignoble des coteaux de la Vézère, et le bassin de Beaulieu et Meysac pour le Mille et une pierres de Branceilles et le vin de paille.

"Ils sont désormais reconnus pour leur qualité, leur savoir-faire et leur histoire"

Jean Mage (Président de la Fédération des vins de la Corrèze)

www.lepopulaire.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

La bonne nouvelle est arrivée mercredi en début d'après-midi avec l'obtention de l'AOP (appellation d'origine contrôlée), désormais signe européen. Une belle reconnaissance pour les vins corréziens : "Ils sont désormais reconnus pour leur qualité, leur savoir-faire et leur histoire", a déclaré Jean Mage, président de la Fédération des vins de la Corrèze.